

NOTICE D'INFORMATION

Madame, Monsieur,

Vous avez rencontré un avocat du Barreau des Hauts-de-Seine dans le cadre d'une consultation gratuite.

Cet avocat ne peut communiquer son nom et ses coordonnées que si vous lui en faites la demande.

Si vous souhaitez confier votre dossier à cet avocat, et que ce dernier l'accepte également, il vous recevra à son cabinet dans le cadre d'une consultation payante sauf à ce que l'avocat en décide autrement ou que vous soyez éligible à une aide juridictionnelle totale.

Vous disposez en tout état de cause du libre choix de l'avocat.

Pour savoir si vous êtes éligible à une aide juridictionnelle, totale ou partielle, vous pouvez effectuer une simulation sur le site internet suivant : <https://www.justice.fr/simulateurs/aide-juridictionnelle>.

La liste des avocats du Barreau des Hauts de Seine est consultable sur le site internet de l'ordre des avocats du Barreau des Hauts-de-Seine : <https://www.barreau92.com>.

Le Bâtonnier des Hauts-de-Seine

